

Date de dépôt : 11 mai 2017

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 10 000 000 F en faveur de la Ville de Carouge, pour la reconstruction du Théâtre de Carouge – Atelier de Genève

Rapport de majorité de M. Yvan Zweifel (page 1)

Rapport de minorité de M. Sandro Pistis (page 30)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Yvan Zweifel

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux s'est réunie à quatre reprises, sous la présidence de M. Guy Mettan, le 21 mars et les 4, 11 et 25 avril 2017 pour étudier le projet de loi en titre.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Sébastien Pasche, que le rapporteur remercie vivement pour son travail de qualité.

Introduction

Le Centre communal de Carouge a été construit en 1972 au 39 de la rue Ancienne à Carouge et comprend la salle des fêtes, ainsi que le bâtiment principal du Théâtre de Carouge – Atelier de Genève (ci-après : TCAG) dont la création date de 1958.

Le TCAG, théâtre d'accueil et de création axé principalement sur les textes classiques, s'est imposé comme l'une des scènes de référence du canton, en

complémentarité avec la comédie de Genève, plutôt axée sur les écritures plus contemporaines.

Le TCAG est physiquement réparti sur plusieurs lieux :

- Au 39 de la rue Ancienne, à côté de la salle des fêtes, se trouvent la salle François-Simon, grande scène de 400 places, ainsi que la billetterie.
- Au 57 de la rue Ancienne, une ancienne grange abrite la petite salle Gérard-Carrat, d'environ 100 places, l'administration du TCAG, une salle de répétition et le dépôt de costumes.
- Les ateliers de construction et le stock de décors sont situés à Vernier.

Ainsi, aux 1700 m² de surface utile sur le site du Centre communal, il faut ajouter plus de 2200 m² répartis dans des lieux loués à l'extérieur.

Aux nombreux problèmes d'ordre technique (volume insuffisant, ateliers et dégagements trop exigus, forte dénivellation qui complique les circulations et les livraisons d'éléments de décors, monte-charge fragile et sous-dimensionné, etc.), s'ajoutent des problèmes liés à l'âge du bâtiment (désamiantage, refonte complète de l'isolation thermique, remplacement de la plomberie, des installations électriques ainsi que du chauffage et de la ventilation, remplacement des installations techniques obsolètes, adaptation aux nouvelles technologies et mise en conformité aux normes de sécurité et énergétiques).

Enfin, le bail de la grange du 57 de la rue Ancienne est arrivé à échéance fin 2014. Il a pu être prolongé de manière temporaire, jusqu'à la fin prévisible des travaux de reconstruction (estimée à fin 2019), mais une importante rénovation est indispensable dans ce bâtiment également.

C'est pour toutes ces raisons qu'un concours d'architecture dont l'objet était soit l'extension soit la reconstruction de tout ou partie du Centre communal de Carouge (salle des fêtes + bâtiment principal du TCAG) a été lancé en 2011 par la Ville de Carouge. Ce concours a débouché sur un projet de rénovation dont le coût global est estimé à 64,6 millions de francs et qui comprend la rénovation de la salle des fêtes pour 10,2 millions de francs et la reconstruction du bâtiment principal du TCAG pour 54,4 millions de francs.

La Ville de Carouge prend en charge la rénovation de la salle des fêtes (10,2 millions de francs) et ce volet de la rénovation ne fait donc pas partie du présent projet de loi.

Le canton de Genève ne subventionne que la reconstruction du TCAG à hauteur de 10 millions de francs sur un total de 54,4 millions, soit 18% du total. Le reste du financement est prévu ainsi :

- 13,6 millions de francs, correspondant à l'intégralité de l'équipement mobile, ainsi qu'à une partie de la reconstruction, sont pris en charge par la Fondation du Théâtre de Carouge sur la base d'une recherche de fonds privés ;
- 23,8 millions de francs pour une partie de la reconstruction sont pris en charge par la Ville de Carouge ;
- 7 millions de francs sont pris en charge par l'Association des communes genevoises, via le fonds intercommunal.

Le présent projet de loi est, de plus, conforme au projet de loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (2^e train – PL 11872). En effet, depuis le 1^{er} janvier 2017, le canton n'est plus signataire de la convention de subventionnement du TCAG et n'interviendra plus dans le financement de son fonctionnement qui sera intégralement à la charge de la Ville de Carouge. Il s'agit ici d'une aide financière unique à l'investissement dont le canton n'est qu'un rouage parmi d'autres.

Séance du 21 mars 2017 – Audition de M^{me} la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta, accompagnée de M^{me} Aline Delacrétaz, conseillère culturelle, OCCS, et de M. Philippe Moraga, directeur des constructions, OBA

M^{me} Delacrétaz indique que l'investissement en question est destiné à la rénovation d'un théâtre qui existe depuis 1958 et qui est actuellement logé dans un bâtiment construit en 1972. C'est une rénovation qui passe par une démolition et une reconstruction. Cette demande de subvention intervient dans le cadre de la loi sur le désenchevêtrement canton/communes et, dans toutes les discussions autour de la loi sur la répartition des tâches et autour de la construction de la Nouvelle Comédie, il a toujours été question de ne pas oublier le Théâtre de Carouge. Le coût prévu pour la participation du canton s'élève à 10 millions, même si Carouge aurait souhaité au départ un montant de 15 millions, sur un total de 54,4 millions. Ces 54,4 millions sont en grande partie trouvés aujourd'hui, hormis les 10 millions du canton. Carouge a voté le 20 février 2017 un montant de 23,8 millions pour cette rénovation, l'ACG a voté 7 millions à l'unanimité en novembre 2016 et, enfin, la Fondation du Théâtre a recherché des fonds privés et en a trouvé à hauteur actuellement de 11,15 millions, ce qui est jugé comme remarquable.

De plus, la Ville de Carouge prend en charge la reconstruction de la salle des fêtes qui se trouve au même endroit et forme, avec le Théâtre, le Centre communal de Carouge qui nécessite une lourde rénovation comprenant entre

autres du désamiantage et la remise à neuf des structures de ventilation, de chauffage, de l'isolation et la réparation des fuites d'eau.

Vu la dispersion des lieux dédiés à ce théâtre, l'idée est de construire le tout sur un même site, d'où le projet d'une démolition-reconstruction. Le TCAG est une institution phare de Carouge et de la région, un théâtre d'accueil et de création, principalement basé sur les textes classiques et, de ce fait, il touche un très large public, dont de nombreux élèves. Concernant les abonnements pour la saison 2015-2016, les gens viennent beaucoup des communes genevoises, surtout de la Ville de Genève, de Carouge à hauteur de 10% et également de France voisine. Ce théâtre a eu 141 représentations in situ et 269 en tournée, pendant la saison 2015-16, avec un total de plus de 41 000 spectateurs, ce qui représente une fréquentation de 90%.

Concernant la répartition des tâches, la part cantonale de financement du fonctionnement du théâtre, depuis le 1^{er} janvier 2017, relève exclusivement de la Ville de Carouge, bien que le théâtre reste d'importance cantonale.

M. Moraga indique que la Ville de Carouge a lancé un concours SIA 142 à deux tours en 2011 dont l'objet était la reconstruction ou la rénovation du Centre communal de Carouge, donc de la salle des fêtes et du bâtiment principal du Théâtre. L'enjeu majeur était de rationaliser la structure du TCAG en réunissant sur un même site l'ensemble de ses activités, le choix de la rénovation ou du remplacement des bâtiments étant laissé aux concurrents, tout en sachant que la mise en conformité de la sécurité et de la technique du bâtiment représente déjà environ 15 millions et, en outre, que la simple rénovation ne permettait pas de rationaliser la structure existante, notamment parce que la scène n'est pas au même niveau que l'extérieur, ce qui pose des problèmes de manutention de matériel.

De plus, la dalle du plafond à une résistance pour supporter une surcharge de 150 kg/m², alors qu'il y a une volonté d'avoir une résistance de 450 kg/m². En outre, la salle François-Simon est construite en amphithéâtre, ce qui offre une visibilité réduite pour les spectateurs.

Selon lui, avec ces éléments, une rénovation ne permettait pas d'atteindre les objectifs de fonctionnement de l'institution. Sur un total de 32 bureaux ayant présenté des projets, 31 ont proposé une démolition-reconstruction et un seul prévoyait une rénovation. Il indique que c'est le projet SWAN qui est le projet lauréat, qu'il a été choisi à l'unanimité du jury pour son intégration juste et organique, sa mise en perspective de l'ancien et du nouveau, son pragmatisme économique et son génie à relever tous les défis du cahier des charges. Le projet prévoit donc la reconstruction du bâtiment principal et la rénovation de la salle des fêtes. Ce projet permet donc de regrouper l'ensemble

des activités sur un même site, il est, de plus, optimisé de manière à permettre que la scène principale de 400 places et la petite de 100 places soient au niveau de la rue, de même que la salle de répétition, tandis que les bureaux, les loges et les régies seraient situés au premier étage. Le volume construit représente 48 000 m³ pour une surface de 10 000 m². L'esplanade va aussi être réaménagée avec un accès au public à travers un grand foyer. Au niveau énergétique, le projet dépasse les seuils fixés par Minergie au niveau du chauffage et prévoit environ 120 m² de panneaux photovoltaïques.

Enfin, l'autorisation de construire est prévue pour ce printemps 2017, avec un début des travaux en septembre 2017 et une entrée en exploitation au début 2020.

M^{me} Emery-Torracinta conclut la présentation en considérant que l'on ne peut pas ne pas faire quelque chose, car il y a une nécessité à la fois technique et culturelle, le Théâtre de Carouge faisant partie du paysage culturel genevois. Par ailleurs, il faut souligner l'importance des fonds rassemblés par la Fondation du Théâtre de Carouge et le fait que les communes, en ce qui concerne les institutions culturelles ou sportives, n'arrivent plus réellement à mettre en place des infrastructures qui ont un rayonnement allant au-delà de leur propre commune. Enfin le soutien du canton est nécessaire au projet, même s'il reste marginal par rapport à l'ensemble du projet.

Un commissaire (UDC) observe que la rénovation de la salle des fêtes a été séparée du projet et désire savoir si M. Moraga a eu accès au dossier, notamment car il semblerait qu'il y ait de l'amiante. M. Moraga lui répond qu'ils n'ont pas souhaité accéder à ce dossier concernant la salle des fêtes, car le canton ne subventionne pas cet objet. M^{me} Delacrétaz précise toutefois que le désamiantage est prévu dans l'ensemble des travaux.

Un commissaire (MCG) désire savoir quel est le montant du projet de l'architecte qui avait proposé la rénovation des bâtiments existants. M. Moraga ne connaît pas ce montant car l'OBA n'a monté que le projet de loi de subvention.

Le même commissaire (MCG) souligne que le TCAG n'est pas le seul théâtre à Carouge et que tant Carouge que le canton sont bien dotés en termes de théâtres. Il estime que Carouge est une commune qui dilapide assez facilement. Il ne pense donc pas que ce soit un bon signe que le Conseil d'Etat débloque aujourd'hui ces 10 millions, car il estime que cela va à l'encontre de la loi sur la répartition des tâches. Il se demande par ailleurs ce qu'il se passerait si le Théâtre des Amis venait avec une demande similaire et au fond pourquoi l'on devrait refuser de donner de l'argent à d'autres établissements. Enfin, il se

dit dérangé par le fait que l'on ait affaire à des gens qui s'opposent ouvertement à un référendum.

M^{me} Emery-Torracinta affirme que la réponse serait négative, concernant les éventuelles demandes émanant d'autres institutions, car ce ne sont pas des lieux qui ont un rayonnement aussi grand que celui du Théâtre de Carouge. Elle donne par ailleurs des exemples dans le sport en posant notamment la question du soutien à la rénovation du Stade de Genève, alors même qu'il n'est pas viable. Elle se demande en outre pourquoi le canton doit être une sorte de maître d'œuvre de la patinoire, alors même que cette dernière se trouve sur le territoire de Lancy. Pour le TCAG, la participation reste en outre relativement modeste et, lors des débats sur la Nouvelle Comédie, certains députés se sont prononcés en faveur d'une baisse du montant de ce projet, au profit du Théâtre de Carouge. Enfin, concernant le référendum, elle considère ne pas avoir à se prononcer là-dessus, même s'il s'agit d'un outil démocratique qui peut parfois freiner les projets, et que la commission devrait plutôt auditionner la commune de Carouge à ce sujet.

Le commissaire (MCG) pense que l'argumentaire de la comparaison avec le Stade de Genève n'est pas recevable, car il n'y a qu'un stade de ce type à Genève alors qu'il y a passablement de théâtres. Il ajoute que l'on ne peut pas dire qu'aujourd'hui, Carouge est une commune pauvre. Il pense que le Conseil d'Etat devrait se poser des questions sur les délibérations avant de donner de l'argent, alors que l'on a des milliards de dettes. Il considère en outre que l'Etat ne devrait pas cautionner une dépense de 54 millions pour la rénovation d'un théâtre. Il indique qu'il n'est pas contre la culture mais contre le fait que l'on dilapide l'argent.

M. Moraga répond également aux questions techniques d'un commissaire (Ve) concernant :

- La dalle d'une portance de 450 kg/m² : il s'agit d'une dalle située au-dessus de la scène.
- Pourquoi l'on doit multiplier par 3 cette portance et si cela a à voir avec des panneaux solaires : cela ne concerne que le fonctionnement du théâtre.
- Il n'est prévu que 120 m² de panneaux solaires : la surface pour les panneaux solaires n'est pas énorme, mais l'ouvrage reste toutefois à très haute performance énergétique.
- Quelle est la surface totale de la toiture : environ 120 m² de panneaux.
- Où se trouve la production de chaleur à distance : l'OBA ne peut pas répondre à cela car ils n'ont pas eux-mêmes développé le projet.

Le commissaire (Ve) souligne qu'il convient de penser à ces questions le plus tôt possible pour que l'on ne vienne pas dire par la suite que l'on ne peut pas poser des panneaux solaires car cela coûte trop cher.

Une commissaire (S) désire que M^{me} Emery-Torracinta confirme que ce projet découle de la déclaration conjointe de l'Etat et de la commune de Genève sur la culture, car elle se souvient que, lors des discussions sur la Nouvelle Comédie, le Théâtre de Carouge était prévu dans la suite, avec une participation financière de l'Etat. M^{me} Emery-Torracinta lui répond par l'affirmative et souligne qu'en octobre 2013, il y a eu une déclaration conjointe sur la culture, qui prévoyait une participation de l'Etat à hauteur d'environ 50% pour la Nouvelle Comédie et une participation qui restait à définir pour le Théâtre de Carouge. C'est à partir de là que des discussions ont eu lieu avec Carouge pour déterminer plus précisément le montant de cette subvention.

Séance du 4 avril 2017 – audition du conseiller d'Etat Serge Dal Busco

M. Dal Busco indique qu'il ne s'agit pas d'un projet sujet à controverse, qu'il bénéficie d'un très large soutien de la part du Conseil d'Etat et qu'il concerne, selon lui, une institution phare du canton qui est culturellement dans une période faste. Il ajoute que la Ville de Carouge demandait à la base 15 millions et qu'elle s'est mobilisée de manière importante, qu'il y a un grand apport du privé et que le projet a une dimension interculturelle, avec notamment l'ACG. De plus, l'investissement est planifié et le Conseil d'Etat soutient pleinement le projet.

Un commissaire (MCG) souligne que, lors de la dernière séance, il avait été évoqué un projet de rénovation proposé par l'un des mandataires ayant participé au concours et il se demande si l'on sait qui a proposé ce projet et quel en était le montant. A ce propos, M. Moraga indique avoir transmis par écrit la réponse aux questions de la commission. Il souligne que ce projet de rénovation n'a fait l'objet de chiffrage, ni par le mandataire ni par l'économiste, car le projet avait été éliminé au premier tour puisqu'il ne remplissait pas le programme du concours, à savoir que les différentes scènes devaient se situer au même niveau.

Le même commissaire (MCG) comprend que la pratique du théâtre à l'italienne avait été abolie dans le cahier des charges, ce à quoi M. Moraga lui répond que l'on exigeait que la grande salle, les ateliers et les accès des décors soient au même niveau pour faciliter le déplacement de lourdes charges.

M. Dal Busco indique que le projet a donc le soutien du Conseil d'Etat car il s'agit selon lui d'un bon projet. La structure actuelle en termes d'exploitation et d'adaptation est complètement inadaptée. Si on lui avait demandé de mettre

10 millions pour un système aussi peu performant que celui de la structure actuelle, il aurait refusé car il estime que cela aurait été de l'argent jeté par la fenêtre.

Un commissaire (UDC) désire s'assurer que les 10 millions portent uniquement sur ce projet et donc qu'en cas d'acceptation du référendum, alors ces 10 millions tomberont. M. Dal Busco lui répond qu'il s'agit de 10 millions spécifiquement pour la reconstruction du Théâtre de Carouge. M. Rosset ajoute que cela est précisé à l'article 5 du projet de loi et que l'on spécifie à la fois à quoi est dédiée cette somme (le Théâtre de Carouge) et à qui elle est dédiée (la Ville de Carouge).

Séance du 11 avril 2017 – audition de M^{me} la conseillère administrative de la Ville de Carouge Stéphanie Lammar et de M. Philippe Waller, chargé des nouvelles constructions au sein du service constructions, entretien et sport de la Ville de Carouge

M^{me} Lammar rappelle que le Théâtre de Carouge a été fondé il y a 60 ans et qu'il a su s'imposer comme une institution phare en matière de production théâtrale. Il entretient et fait vivre de grandes œuvres qu'il revisite. De nombreux spectateurs y applaudissent des œuvres qui s'exportent notamment en Russie ou au Vietnam. Des coproductions permettent d'y exporter le nom de Carouge et de Genève, puisque le nom entier du Théâtre de Carouge est en réalité « Théâtre de Carouge – Atelier de Genève ».

Elle ajoute que le Théâtre de Carouge est également créateur d'emplois à travers la création des décors et des costumes notamment. Il faut donc engager des couturiers, des techniciens et des comédiens locaux. Il y a 20 permanents, ce qui limite les frais de fonctionnement qui ne sont proportionnellement pas très élevés. C'est donc une équipe de 20 personnes mais aussi plus de 100 emplois temporaires locaux qui sont impliqués pour ces créations. Le théâtre joue un rôle économique important en faisant venir des milliers de spectateurs à Carouge et dans le canton de Genève. Le Théâtre de Carouge joue aussi un rôle éducatif et la programmation comporte des pièces revisitées. Ainsi, des élèves et des classes viennent souvent assister aux représentations, ce qui représente 7000 jeunes par an.

M^{me} Lammar indique encore que le Théâtre de Carouge doit donc disposer de lieux adaptés pour la création. Il faut une grande salle, une salle de répétition, une petite salle, des locaux pour créer des costumes et des décors, des locaux pour stocker les costumes et les décors, ainsi que des locaux administratifs. Le Théâtre de Carouge se trouve actuellement dispersé sur plusieurs lieux. Ce qui pose problème. Les conditions de répétition ne sont pas

optimales et le bail de cet immeuble ne sera pas renouvelé. Le Théâtre de Carouge ne pourra donc plus faire travailler son équipe et entreprendre de la création.

Elle relève encore que la grande salle est dans un état de vétusté avancé même si elle n'a que 45 ans. Dans tous les cas, de lourds travaux de rénovation sont indispensables. Les installations sont vétustes, cassées ou tombent régulièrement en panne, ce qui pose des problèmes d'accueil des spectateurs. Le conseil de fondation a dès lors décidé qu'il ne pourra plus rester dans les locaux après l'été 2018.

Il y a aussi des problèmes de conception qui ne sont cependant pas rédhibitoires mais qui posent des soucis au quotidien. Le Théâtre de Carouge n'a, par exemple, pas été conçu pour les utilisateurs et pour le théâtre. Le fait que cela soit un amphithéâtre offre une visibilité réduite au public et oblige les comédiens à jouer uniquement sur une petite partie de la scène.

De plus, la pente de la salle est également trop importante, ce qui pose des problèmes pour les personnes à mobilité réduite. Il y a aussi d'autres problèmes de conception qui impliquent des soucis techniques. Le système des projecteurs notamment n'est pas adapté. Le Théâtre de Carouge est également enterré et il faut dès lors descendre tous les décors, parfois à la main, ce qui n'est évidemment pas pratique.

Le Conseil administratif et le Conseil municipal ont donc lancé un concours en deux tours, avec comme cahier des charges de conserver l'enveloppe actuelle du théâtre ou de la casser. Sur les 32 architectes participant au concours un seul a conservé la structure actuelle. Celui-ci avait enterré les ateliers et les bureaux au sous-sol, ce qui posait inévitablement des problèmes. Ils l'avaient gardé au premier tour, car cela pouvait malgré tout être intéressant de préserver l'enveloppe. Mais au deuxième tour il n'a pas réussi à conserver cette enveloppe.

Ce projet de reconstruction a été véritablement élaboré avec les utilisateurs. Le projet rassemble toutes les activités du Théâtre de Carouge en un seul lieu et les frais de fonctionnement seront identiques alors que l'efficacité augmentera. Ils feront ainsi des économies puisque les coûts énergétiques notamment seront réduits. Elle ajoute qu'actuellement le Théâtre de Carouge et la salle des fêtes se partagent les installations techniques, telles que le chauffage, la ventilation ou la climatisation, c'est un gouffre énergétique pour la commune, le second consommateur après la piscine.

Le Conseil administratif s'est assuré que le montant de 54 millions prévu soit le montant réel et ils ont mandaté une pré-étude qui a permis de s'en assurer. Ces 54 millions de francs sont donc maîtrisés. De plus, de nombreux

efforts ont été faits pour que le montant soit respecté. Le projet est concret, utilisable et pratique pour les utilisateurs.

Selon elle, les Carougeois seuls ne peuvent pas assumer le montant de 54 millions de francs, ce d'autant plus qu'il n'y a que 10% des abonnés qui sont carougeois. Le Conseil administratif a donc établi un plan financier fait de fonds publics et privés, en séparant les coûts immobiliers (qui seraient pris en charge par les autorités publiques) des coûts mobiliers (qui seraient pris en charge par les privés). Les privés, l'Etat de Genève et les communes ont donc été sollicités. Il y a 13 millions de francs qui viennent du privé que le conseil de fondation s'est engagé à trouver, 7 millions des communes genevoises qui sont d'ores et déjà acquis (crédits votés à l'unanimité des communes) et 24 millions de la part de Carouge. Il y a aussi des démarches qui ont été faites pour obtenir des subventions fédérales et cantonales liées à l'énergie, à savoir le fonds des collectivités swissgrid à hauteur de 416 000 F, qui seront, le cas échéant, déduits du montant des investissements après achèvement des travaux. Carouge a fait les frais d'une répartition des tâches, puisque l'accord lié à la Nouvelle Comédie prévoyait que les coûts de fonctionnement de la Nouvelle Comédie passent à la Ville de Genève mais qu'en contrepartie le canton participerait à l'investissement de la construction. Cet accord s'est appliqué sans qu'ils n'aient leur mot à dire. Il a été décidé que le théâtre passait en fonctionnement comme tâche aux communes, et il est donc logique de ne pas traiter différemment le Théâtre de Carouge de celui la Nouvelle Comédie. Ils demandent le même traitement, à savoir une participation du canton à l'investissement pour la reconstruction du Théâtre de Carouge. Symboliquement il est important que le canton participe au projet car le Théâtre de Carouge fait partie du paysage culturel genevois et pas uniquement carougeois.

Elle ajoute qu'une rénovation coûterait plus cher pour les Carougeois, car il y a déjà 6 millions de francs d'étude qui ont été dépensés dans l'optique d'une reconstruction. Il faudrait donc refaire une étude pour la rénovation, étude qui coûterait au minimum 2 millions, auxquels s'ajouteraient les coûts de la rénovation qui ont été estimés en 2008 entre 20 et 25 millions de francs. Cela serait donc aujourd'hui au minimum 30 millions de francs et il serait difficile de demander des fonds à d'autres organismes comme c'est le cas pour la reconstruction. Pour les Carougeois, la rénovation coûterait donc plus cher qu'une reconstruction. Elle ajoute que la rénovation, au vu de l'espace à disposition, ne pourra pas comprendre de salle de répétition, ni de petite salle, ni de locaux administratifs. La rénovation ne répondrait donc pas aux problèmes structurels du bâtiment. Enfin, la rénovation signifierait la mort du Théâtre de Carouge tel que les Genevois le connaissent aujourd'hui.

Elle rappelle qu'un référendum a été lancé contre la délibération carougeoise et qu'il a recueilli 1722 signatures. Il y a donc de grandes chances qu'il soit validé et qu'il faille organiser une votation communale à l'automne. Elle indique que tous les partis carougeois à l'exception du MCG soutiennent le projet de reconstruction. Selon elle, le temps perdu aurait également pour conséquence de repousser les travaux de la salle des fêtes, car les installations techniques sont communes entre les deux bâtiments. Elle indique que si les 10 millions de francs de l'Etat sont votés, cela serait alors un argument de poids face au référendum. Si le référendum aboutit, les 10 millions de francs votés par le Grand Conseil ne seraient plus d'actualité. Elle conclut en estimant que la reconstruction du Théâtre de Carouge est un projet d'avenir pour Genève et que cela ne signifie en rien un doublon avec le théâtre de la Nouvelle Comédie puisque la programmation et le répertoire sont différents.

Un commissaire (PLR) indique qu'il y a un investissement important de la part du conseil de fondation et il se demande s'il y aurait le même enthousiasme en cas de rénovation. M^{me} Lammar répond que les fonds trouvés en provenance du privé le sont pour un projet de reconstruction et non de rénovation. Elle ajoute que les privés ont souhaité participer par rapport à un geste architectural de reconstruction et que certains privés ont été séduits par le projet architectural de reconstruction du Théâtre de Carouge. Elle explique que la participation des privés serait donc remise en question si c'est une rénovation.

Le même commissaire (PLR) demande si la commune a les chiffres liés à l'impact du Théâtre de Carouge sur les restaurants carougeois, car il pense que les retombées sont importantes. M^{me} Lammar lui répond qu'ils n'ont pas de chiffres mais que cela fonctionne bien. Elle explique que les gens vont manger dans les restaurants carougeois après le théâtre. Elle relève que la présidente des Intérêts de Carouge a indiqué que le Théâtre de Carouge joue un rôle extrêmement attractif pour les commerçants.

A une question demandant si le projet est lié au Théâtre des Amis et s'il y a des synergies, M^{me} Lammar indique que le Théâtre de Carouge collabore avec le Théâtre des Amis. Elle explique que pour les 20 ans du Théâtre des Amis un spectacle a été présenté au Théâtre de Carouge. Il y a des synergies entre les différents théâtres, et également avec le Théâtre Alchimic. Ce sont des institutions différentes et elle espère encore trouver une solution pour le Théâtre des Amis, car les trois théâtres carougeois sont différents, remplissent leur salle et ont une programmation différente. Elle indique que l'association du Théâtre des Amis décidera ce qu'elle souhaite pour la suite. Elle ajoute que le Théâtre des Amis n'a que 75 places, et qu'à la salle Gérard-Carrat il y a 135 places. Il n'est donc pas possible de prendre la salle du Théâtre des Amis pour remplacer la deuxième salle du Théâtre de Carouge.

A une question sur l'aspect architectural, M. Waller indique que lors de l'organisation du concours ils avaient approché la CMNS pour connaître leur position par rapport à la valeur architecturale de ces bâtiments. L'intérêt était dans la combinaison des deux bâtiments et dans l'espace qu'ils créaient avec un fin couloir qui les sépare. Le bâtiment en tant que tel n'était pas très intéressant pour la CMNS. Il relève que dans le concours ils ont souligné l'intérêt que cela représentait et qu'ils interrogeaient les architectes sur la plus-value qu'ils apportaient par rapport à ce qui était existant.

M. Waller indique que la salle des fêtes est un bâtiment vide qui accueille des manifestations avec peu d'équipements à l'intérieur, tandis que pour le théâtre il y a des frais d'équipements. Le Théâtre de Carouge est dépassé du point de vue technologique et il faudrait améliorer ces équipements.

Un commissaire (UDC) demande ce qu'il se passera si le référendum aboutit. M^{me} Lammar répond qu'il faudra tout reprendre de zéro pour voir dans quelle mesure il est possible de sauver le Théâtre de Carouge. Elle indique qu'il faudra faire une rénovation et que cela posera des problèmes notamment avec la rénovation de la salle des fêtes. Il n'y a donc pas réellement de plan B.

Un commissaire (Ve) demande si le concept énergétique est commun au Théâtre de Carouge et à la salle des fêtes, ce à quoi M. Waller indique que les installations techniques sont communes aux deux bâtiments. Il ajoute que dans le cadre d'un bâtiment neuf la performance énergétique est très élevée, ce qui permet de compenser les pics de consommation générés lors des spectacles impliquant une consommation électrique élevée. La stratégie sur le théâtre était de faire une enveloppe très performante pour conserver la chaleur et pour éviter la surchauffe en été. Il explique qu'il y a également eu un choix d'équipements très performants. La salle de spectacle est rénovée et il n'est pas possible d'atteindre les mêmes performances énergétiques que pour le théâtre. Il précise que la toiture du théâtre qui va être refaite va permettre une très bonne isolation, qui va globalement diviser par six la consommation d'énergie rapportée au m².

Le même commissaire (Ve) demande quelle est la source de chauffage à distance. M. Waller répond qu'il y a eu une étude de faisabilité réalisée par un bureau d'ingénieurs pour le compte de la Ville de Carouge pour alimenter tout le quartier de Carouge-Est. L'idée est d'avoir une centrale de production équipée avec de la cogénération. C'est un dispositif déjà mis en place à Uni Mail et qui permettrait une économie considérable. Sur la base de cette étude de faisabilité, ils ont déjà voté un crédit pour installer en prévision une amorce de réseau dans le quartier de la Fontenette. Il ajoute que dans une échéance de 10 ans ce réseau va s'allonger.

Concernant la surface de panneaux solaires, M. Waller répond qu'ils ont 120 m² de panneaux photovoltaïques et que cette électricité permet de compenser la consommation pour les appareils de ventilation et de refroidissement. Concernant la production d'eau chaude sanitaire, il indique qu'il n'a pas été prévu de mettre des capteurs solaires thermiques car les consommations sont moindres.

Une commissaire (S) demande si c'est un privé qui loue les locaux à la commune pour le Théâtre de Carouge au 57 rue Ancienne. M^{me} Lammar confirme. Elle indique qu'ils ont obtenu une prolongation de bail mais pas un renouvellement de bail.

Séance du 25 avril 2017 – audition du Théâtre de Carouge, représenté par M. Jean Liermier, directeur général, M. David Junod, administrateur, et M. Georges Schürch, président du conseil de fondation

M. Schürch situe le contexte et rappelle que le Théâtre de Carouge donne ses premiers spectacles à la fin des années 1950, qu'il est d'abord sans domicile fixe et trouve ensuite un premier point de chute dans une église désaffectée de Carouge, où il reste pendant 10 ans, puis se retrouve à nouveau SDF, jusqu'à que la commune de Carouge, avec l'aide de l'Etat, construise le Théâtre actuel situé au 39 de la rue Ancienne. Ce théâtre a été construit sans que les utilisateurs soient vraiment consultés, ce qui a débouché sur des défauts de construction. Dès le début, ce théâtre a acquis une importance conséquente à Genève en tant que théâtre de création, en somme un théâtre qui crée complètement des spectacles à partir d'un texte existant (costumes, musique, décors, comédiens, etc.). Il explique que le 39 s'est avéré un peu trop petit pour que la création en tant que telle puisse avoir lieu et que l'on puisse développer toutes les activités du théâtre. A la fin des années 80, l'on a décidé d'investir une grange pour les répétitions, la fabrication des costumes et l'administration au 57 rue Ancienne. Il souligne que l'on a l'habitude de comparer ce 57 au laboratoire d'une boulangerie-pâtisserie, tandis que le 39 reste la vitrine où l'on présente les œuvres au public. Il considère que les deux lieux sont donc complémentaires et indispensables au Théâtre de Carouge. Hormis les travaux d'entretien faits par les équipes du théâtre, rien n'a été fait.

Il souligne que le bail a été néanmoins renégocié, afin que l'équipe du théâtre puisse rester au maximum jusqu'en 2020, le temps de trouver une autre solution. Par ailleurs, il souligne qu'en ce qui concerne le 39, dès les années 2000, l'on s'est rendu compte qu'il fallait trouver de nouvelles solutions, tant pour réparer ce 39 que pour suppléer à l'absence prochaine du 57. La Ville de Carouge a donc lancé un concours pour savoir ce qu'il fallait

faire, sur la base d'une analyse, en premier lieu de l'état du 39. On avait identifié, aux débuts des années 2000, que les coûts de rénovation du 39 seraient très importants et ne corrigeraient pas les problèmes de départ, ni par ailleurs les soucis d'amiante. Il indique que le concours a reçu 36 réponses provenant d'un peu partout et que l'immense majorité des concurrents estiment qu'il ne vaut pas la peine de rénover le 39, mais au contraire de le démolir pour reconstruire quelque chose de nouveau, compte tenu du fait qu'il faut aussi absorber les fonctions jusque-là assumées par le 57 et d'autres espaces. Un projet a donc été choisi et, maintenant, ce dernier fait l'objet de la discussion. Il relève que c'est donc la Ville de Carouge qui conduit le montage financier et que le coût de la construction est estimé à 54 millions de francs. Il ajoute qu'ils tiennent absolument à ce que ce coût ne soit pas dépassé, raison pour laquelle des contacts permanents ont été pris entre l'architecte et la direction du théâtre.

M. Schürch précise que la Fondation du Théâtre de Carouge s'est engagée à trouver 13 millions de francs pour le financement de ce projet. Il fallait donc qu'ils mettent la main à la pâte, dans l'esprit du propriétaire qui construit et celui des locataires qui payent l'aménagement intérieur. Il précise qu'ils ont pu réunir jusqu'à maintenant plus de 11 millions et qu'ils ont encore d'autres projets qui vont leur permettre de réunir les 13 millions annoncés. La fondation s'est engagée, de plus, à ne pas revenir auprès des pouvoirs publics pour demander une rallonge. Le montage financier prévoyait une part provenant de l'ACG et environ 15 millions de la part de l'Etat de Genève (ce qui correspondait au pourcentage que l'Etat avait mis dans la construction de l'actuel du 39). Le Conseil d'Etat a cependant répondu que cela n'était pas possible et est revenu ensuite avec une proposition de financement à hauteur de 10 millions de francs, ce qui fait donc l'objet de ce crédit. Il ajoute que ce crédit est crucial car les locaux du théâtre sont actuellement très dispersés puisqu'il y a le 39, le 57, l'atelier de décors à Vernier et les costumes entreposés encore ailleurs.

Il relève qu'il y a vraiment l'occasion ici de réunir tout cela dans un nouveau bâtiment, sans compter les économies d'énergie inhérentes à ce nouveau bâtiment. Pour la Ville de Carouge, la solution de démolition-reconstruction, est la solution la plus économique au sens propre.

M. Liermier indique avoir été nommé en 2007 et avoir pris ses fonctions en 2008, il a donc hérité des dossiers du théâtre et des études faites par la Ville de Carouge et la fondation. Il relève que, pour arriver à faire le travail qui les a amenés au concours d'architecture, ils ont tout essayé préalablement. La question qui s'est posée avec la Ville de Carouge a donc été de trouver d'abord des lieux contigus à la salle François-Simon, et c'est parce qu'ils n'ont pas

trouvé de solutions pour réunir leurs activités, ou au moins les rendre pérennes, qu'est alors survenue la solution de la reconstruction et du concours d'architecture. Il rappelle avoir été auditionné par le Conseil municipal qui avait mandaté une étude auprès d'Alexandre Forissier qui arrivait à un chiffre de plus de 20 millions pour la rénovation du 39, sans solutionner leurs problèmes d'infrastructures. Le 57 fait véritablement partie de la vie du théâtre. Il rappelle qu'en 1972 les utilisateurs ont obtenu le centre communal, mais qu'ils ont été mis rapidement en échec car ils n'avaient pas de lieu pour répéter et ne pouvaient donc pas faire plus de deux ou trois spectacles par année. L'on a alors annexé les locaux du 57 en 1986 et, sans cela, l'on n'aurait pas pu continuer les activités du théâtre.

M. Liermier évoque ensuite les nombreux problèmes techniques rencontrés au fil des représentations. Il rappelle encore qu'il n'y a que 50 m² utiles pour une visibilité de tous les spectateurs sur la scène. Ils ont essayé de transformer les gradins, mais se sont vite rendu compte qu'ils devaient pour cela complètement casser le béton. Il précise en outre que l'on avait mis à l'époque les loges à l'intérieur de la cage de scène. Il estime que cela peut être comparé au fait de donner une belle et grande table à un architecte, mais d'y mettre la lampe en plein centre, ce qui complique alors grandement le travail.

M. Liermier précise que le public ne voit pas les moments où l'on répète, mais seulement ce qui est mis dans la lumière. Il faut donc bien prendre en compte que, s'ils perdent le 57 en 2020, l'activité en termes de création sera terminée et il s'agira d'une mort immédiate. A l'époque, ils étaient l'un des théâtres les plus fortement soutenus par l'Etat et il souligne qu'il affirmait toujours que, s'ils perdaient le label de théâtre de création, alors ils allaient perdre aussi les 2 millions de subventions, car le canton ne subventionnerait pas un théâtre dit d'accueil, où l'on se contente de faire des chèques pour acheter des spectacles. Il considère que l'ADN du Théâtre de Carouge est vraiment qu'ils interviennent à tous les endroits de la chaîne de production, afin de pouvoir ainsi rayonner dans le monde entier grâce à la somme de toutes les compétences. Certains des spectacles touchent pratiquement tous les continents.

Il considère que la construction d'un nouveau théâtre est donc indispensable parce qu'il n'y a pas d'autres locaux annexes dans le périmètre qui auraient permis de continuer en gardant la salle François-Simon et, par ailleurs, parce que la salle actuelle n'est que de 442 places, ce qui n'est pas suffisant pour un théâtre d'accueil, à moins de mettre le billet à 150 F. Il souligne à ce propos que le prix du fauteuil au Théâtre de Carouge est de 142 F, mais que, grâce aux subventions qu'ils reçoivent, ils peuvent avoir un prix de billet à 23 F ; en somme ils peuvent rendre accessible leur travail. S'ils

devaient augmenter drastiquement ce prix, ils se couperaient alors du public et ne seraient plus un théâtre populaire.

Il souligne que c'est le cabinet Pont 12 à Lausanne qui a gagné le concours à l'unanimité en proposant un projet idéal par rapport à la région, à Genève, à Carouge et aux activités du théâtre. Concernant la maîtrise des coûts, il précise qu'à un moment donné, dans l'une des phases d'étude, l'on dépassait les 54 millions. Il explique que Pont 12 est venu le voir et il a lui-même dit qu'il fallait changer quelque chose pour ne pas dépasser cette somme, car le projet devait être un modèle, en termes notamment de gestion de l'argent public. Ils ont ainsi dû faire des aménagements et il a lui-même dû faire des concessions, qui ne changent toutefois rien au geste architectural, pour pouvoir rester dans les 54 millions. Concernant l'analyse du public, il indique ne pas avoir les moyens de faire une analyse sur l'ensemble des spectateurs qui fréquentent le théâtre, mais il relève qu'ils savent qu'en ce qui concerne les abonnés (environ 4000 abonnés sur 10 000 sièges à vendre pour chaque spectacle), ils connaissent la provenance de ces derniers : 8% de Carouge, 70% du canton de Genève, 19% de la France voisine, 4% du canton de Vaud et 0,4% qui viennent d'ailleurs. Il considère donc, de par les gens qui fréquentent le théâtre, qu'ils sont véritablement le théâtre du canton.

Un commissaire (Ve) souhaite savoir où en la fondation avec les recherches de fonds privés. M. Schürch indique que le principal donateur, pour 10 millions de francs, est une fondation de droit privé qui souhaite garder l'anonymat et, sinon, qu'il y a en outre d'autres institutions de commerce installées sur Carouge. Concernant les 2 millions encore à trouver, M. Schürch précise qu'ils peuvent même dépasser la phase d'entrée en activités du théâtre, notamment pour un financement de l'équipement. De plus, le nouveau théâtre prévoit des espaces VIP qui vont permettre notamment de récolter de l'argent. Ce qui est déjà le cas actuellement par ailleurs.

M. Liermier ajoute que les gens qui les ont soutenus jusqu'à présent étaient des personnes qui défendent de manière engagée le Théâtre de Carouge, mais que les autres acteurs privés attendent un signal de la Ville de Carouge, notamment que l'on commence à construire, afin de venir avec d'autres fonds. En revanche, concernant la Loterie Romande, ils ont essayé un refus catégorique.

Le même commissaire (Ve) se demande si, dans la nouvelle configuration, le prix du billet pourra être baissé. M. Junod précise que le prix sera maintenu et qu'ils resteront donc sur une jauge de 500 places. M. Liermier ajoute qu'ils ont, sur le budget, 42% de recettes qui proviennent de leurs propres activités et qu'une telle part d'autofinancement est quasiment unique dans le paysage théâtral romand.

Une commissaire (S) se demande comment se passera la gestion du théâtre pendant la période des travaux. M. Liermier indique qu'il va annoncer fin mai aux spectateurs une demi-saison qui ira jusqu'au mois de mars, car ils sont en suspens à cause du référendum qui pourrait avoir lieu en novembre. Il explique aussi qu'ils vont présenter des spectacles dans la grande salle jusqu'à février 2018, puis ensuite un spectacle dans la petite salle entre février et mars, et enfin inviter le public, courant février, pour lancer la période hors les murs. Cela constitue, selon lui, une opportunité pour le théâtre et il souligne qu'il s'agit d'un projet sur lequel il travaille depuis des années. Ils ont fait l'acquisition d'un container qu'ils ont mis sur des essieux et le décor du spectacle de la petite salle va s'insérer dans ce container pour ensuite sillonner le canton. Ils viendront en outre avec le camion de leur théâtre, qui sera transformé en loge et contiendra notamment une buvette customisée comme un guignol. L'accueil a été très favorable et ils ont réussi à inciter les communes à acheter le spectacle hors les murs, afin que la barrière de l'argent n'en soit pas une pour les citoyens. Cela va permettre d'aller toucher des spectateurs qui ne fréquentent normalement pas les théâtres. Il ajoute qu'il y aura un lieu fixe à Carouge avec de gros spectacles. Il précise qu'actuellement la jauge d'un spectacle est fixée à 11 000 spectateurs et qu'il fixera, à l'orée 2020, une cible de 15 000 spectateurs par spectacle et donc qu'ils vont profiter de cette période pour aller au-devant de nouveaux spectateurs. Enfin, concernant les projets itinérants et le village de théâtre, il désire que les infrastructures puissent lever des barrières. Il pense que c'est la bonne période pour revenir aux fondamentaux, en somme le théâtre de proximité, et aller au-devant des gens.

Une commissaire (S) désire savoir s'ils auront des approches plus spécifiques auprès des publics jeunes. M. Liermier lui répond qu'ils sont le théâtre du canton le plus fréquenté par les écoles et qu'ils n'arrivent actuellement même pas à faire face à toutes les demandes. En outre, il y a eu par le passé une critique dans un journal disant que le public du théâtre était composé uniquement de têtes grises et d'enfants. Il considère pour sa part qu'il s'agit de quelque chose de très positif puisqu'il n'y a que très peu de lieux où l'on rencontre à la fois des enfants et des aînés qui, ensemble, vont respirer et rire au même moment et auront le cœur qui battra pour les mêmes émotions. De plus, une personne travaille actuellement à 100% pour l'organisation de ces accueils d'enfants et d'écoles et constitue des dossiers pédagogiques qui sont même jalosés ici et là. Ils ont aussi des propositions de stages, d'ateliers et de visites du plateau.

Discussion et positions des groupes

En préambule à la discussion, le MCG propose que l'on suspende le vote en attendant le vote du référendum. Sur le fond, et si sa proposition de surseoir au vote n'était pas acceptée, le MCG s'opposera à ce projet. En effet, c'est la première fois qu'ils entendent un acteur vouloir démolir son théâtre. Ce théâtre a été construit en 1972 par des architectes carougeois et fait donc partie du patrimoine communal. Pour le MCG, M. Liermier est plus un entrepreneur qu'un acteur, qui est prêt à tout détruire puis reconstruire.

Pour le MCG, ce projet est mégalomane. Il était devisé, à l'origine, à 51 millions, puis est très vite passé à 54 millions. Le groupe estime que ce projet coûtera plus cher que ce qui a été annoncé. Quel est également l'intérêt de ce projet à l'aulne du désenchevêtrement canton-communes. En outre, le MCG rappelle que Carouge a trois théâtres et que l'on peut tout à fait mutualiser des espaces, ce qui se fait déjà par ailleurs pour diverses associations.

Enfin, le groupe MCG indique avoir de la peine à entendre l'argument de l'amiante et des performances énergétiques qui nécessitent la démolition du 39. Aujourd'hui, l'on a plus la notion de l'argent et certains partis sont les premiers à réduire d'un million le budget de diverses associations, alors qu'ils acceptent ici de dilapider une somme aussi grande. Le groupe MCG refusera ce projet.

Le groupe PLR souligne tout d'abord l'idée géniale d'aller à la rencontre des communes pendant la période des travaux. Il souhaite que l'Etat donne un signe positif, aussi par rapport au privé, lequel est par ailleurs sollicité par d'autres actions. En effet, lorsque l'on voit que ce choix est légitimé par les pouvoirs publics, cela aide beaucoup et montre que le travail des gens qui sont allés chercher l'argent, un travail qui est souvent fait bénévolement, est apprécié et valorisé. Le groupe PLR pense que M. Liermier est un véritable directeur de théâtre, dans tous les sens du terme, d'un point de vue artistique, mais aussi d'un point de vue managérial puisqu'il est capable de défendre un montage financier diversifié en allant solliciter des fonds privés, ce que ne font pas beaucoup d'autres théâtres.

Le groupe PLR ajoute en outre que ce n'est pas le problème du Grand Conseil si la fondation ne trouve pas cette somme, puisque seul le crédit de 10 millions sera voté et rien de plus. Concernant l'ajournement du vote, tous les auditionnés ont été très clairs et ont précisé que ces 10 millions concernent uniquement ce projet spécifique et donc que, si le référendum est voté, alors le financement tombera, ainsi que ces 10 millions. Cet argument pour

l'ajournement n'a donc pas lieu d'être et le groupe PLR soutiendra le projet et refusera de surseoir à son vote.

Le groupe des Verts indique qu'il partage la position exprimée par le PLR. Il y a une nécessité impérative à reconstruire le théâtre et le projet présenté est réaliste et enthousiasmant. Les Verts sont tout à fait favorables à voter ce projet immédiatement.

Le groupe socialiste observe que le théâtre et son conseil de fondation attendent un signal fort de la part du canton pour poursuivre leur recherche de fonds privés. Il y a, de plus, une déclaration conjointe qui a été signée entre l'Etat, la Ville de Genève et les communes qui prévoit que l'Etat participera à la reconstruction du Théâtre de Carouge. Il s'agit, de surcroît, d'une participation pour un projet très beau du point de vue architectural, mais aussi au niveau de son contenu culturel. Le groupe socialiste estime enfin que le théâtre a un rayonnement qui dépasse largement les frontières communales et donc qu'ils vont soutenir ce projet, également en faveur des acteurs culturels qui méritent de l'attention et du respect dans leur métier.

Le groupe UDC constate tout d'abord qu'il leur manque quasiment 3 millions pour la part assumée par le conseil de fondation, ce qui prouve qu'il n'y a pas un engouement formidable. De plus, malgré la promesse de l'Etat, il n'y a aucune obligation légale pour l'Etat de payer pour le Théâtre de Carouge. En outre, le groupe UDC relève qu'il y a un référendum qui est lancé et pense que le fait que l'on vote ce soir ou pas ne change pas grand-chose. Le groupe UDC craint une demande de crédit complémentaire à l'Etat, malgré ce qui a été dit. Le groupe UDC est divisé sur le vote final : une partie s'y opposera, car elle estime que ce n'est pas à l'Etat de payer indéfiniment pour toutes ces demandes et que l'Etat l'a déjà fait pour la Nouvelle Comédie. Une autre partie s'abstiendra, car elle estime qu'il s'agit d'un projet qui tient la route et dont le financement semble avancer, contrairement au projet de la Nouvelle Comédie. Concernant la démolition-reconstruction, un seul bureau d'architecte sur 36 a prôné la conservation de la structure actuelle. Il faut donc faire confiance au choix du jury qui a opté pour un projet spécifique de démolition-reconstruction.

Le groupe EAG considère qu'il n'y a aucune raison de surseoir au vote et rappelle que le Théâtre de Carouge avait invité les députés à la présentation du projet et le groupe EAG a été entièrement convaincu par ce dernier. Il regrette que peu de députés aient fait le déplacement pour cette présentation. Le groupe EAG votera ce projet immédiatement.

Le groupe PDC ne veut pas surseoir au vote, car il considère que le vote de ce crédit et le référendum sont deux choses séparées. Sur le fond, le PDC

estime qu'il s'agit d'un projet exemplaire sur le plan artistique, en termes de création, de répétition et par rapport aux activités organisées pendant la période des travaux. De plus, il n'y a pas de pertes prévues au niveau de l'exploitation artistique au cours de tout le processus. En outre, le groupe PDC estime que le montage financier est exemplaire, car à la fois l'Etat, les communes et les privés mettent la main à la pâte. Le groupe PDC considère enfin que l'on ne peut pas séparer la production artistique des aspects financiers et pense que ce projet est également exemplaire à cet égard. Le groupe PDC va donc soutenir ce PL et refusera de surseoir au vote.

Vote sur le PL 12041

Le Président soumet tout d'abord au vote le principe de surseoir au vote le temps du vote sur le référendum :

Pour :	4 (3 MCG, 1 UDC)
Contre :	10 (4 PLR, 1 PDC, 1 Ve, 3 S, 1 EAG)
Abstention :	1 (1 UDC)

La décision de surseoir au vote est refusée.

Le Président soumet au vote le PL 12041 :

a) Entrée en matière

Pour :	10 (4 PLR, 1 PDC, 1 Ve, 3 S, 1 EAG)
Contre :	4 (3 MCG, 1 UDC)
Abstention :	1 (1 UDC)

L'entrée en matière du PL 12041 est acceptée.

b) Deuxième débat

- Titre et préambule : pas d'opposition, adopté
- Art. 1 Crédit d'investissement : pas d'opposition, adopté
- Art. 2 Planification financière : pas d'opposition, adopté
- Art. 3 Subventions d'investissement accordées et attendues : pas d'opposition, adopté
- Art. 4 Amortissement : pas d'opposition, adopté
- Art. 5 But : pas d'opposition, adopté

- Art. 6 Durée : pas d'opposition, adopté
- Art. 7 Aliénation du bien : pas d'opposition, adopté
- Art. 8 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat : pas d'opposition, adopté

c) Troisième débat

Le Président soumet au vote l'intégralité du PL 12041 :

Pour :	10 (4 PLR, 1 PDC, 1 Ve, 3 S, 1 EAG)
Contre :	4 (3 MCG, 1 UDC)
Abstention :	1 (1 UDC)

Conclusion

La majorité de la Commission des travaux estime que ce crédit est un des rouages d'un financement intelligent qui prévoit la participation principale de la commune de Carouge, mais également des autres communes et, il faut le souligner, aussi de fonds privés. La part payée par le canton ne représente, en l'occurrence, que les 18% du total.

La direction du théâtre a également convaincu la majorité de la commission, non seulement de l'importance de ce théâtre pour le rayonnement culturel du canton de Genève, mais également de sa capacité à gérer à la fois la période des travaux et les futurs bâtiments.

L'esprit entrepreneurial de l'actuel directeur et du conseil de fondation a séduit une majorité des commissaires habitués à la créativité des milieux culturels sur scène, mais moins en dehors, notamment en matière de recherches de fonds ou de gestion administrative.

Enfin, l'aspect architectural d'un projet qui permettra à la fois des économies d'énergie, mais également des économies induites par le regroupement de tous les lieux actuels en un seul, ont achevé de convaincre la majorité de la Commission des travaux qui vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter le PL 12041.

Projet de loi (12041-A)

ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 10 000 000 F en faveur de la Ville de Carouge, pour la reconstruction du Théâtre de Carouge – Atelier de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe de 10 000 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement en faveur de la Ville de Carouge pour la reconstruction du Théâtre de Carouge-Atelier de Genève.

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2019. Il est inscrit sous la politique publique N – Culture, sport et loisirs (rubrique 02300600 5620).

² L'exécution de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Subventions d'investissement accordées et attendues

Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit d'investissement s'élèvent à 10 000 000 F.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 But

Cette subvention doit permettre de démolir et de reconstruire le Théâtre de Carouge – Atelier de Genève. La Ville de Carouge est le maître d'ouvrage.

Art. 6 Durée

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint 24 mois après la mise en service de l'ouvrage.

Art. 7 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 8 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Subvention d'investissement en faveur de la Ville de Carouge, pour la reconstruction du Théâtre de Carouge- Atelier de Genève

PL 12041 – Crédit de subvention

Présentation en Commission des Travaux du Grand Conseil
21 mars 2017



Département de l'Instruction Publique, de la culture et du sport
Office cantonal de la culture et du sport

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

21.03.2017 - Page 1

Sommaire

1. La subvention d'investissement
 - a. Contexte
 - b. Financement

2. Situation actuelle du Théâtre de Carouge – Atelier de Genève
 - a. Infrastructure
 - b. Fonctionnement

3. Le projet
 - a. Le concours
 - b. Le projet lauréat
 - c. Les données du projet

4. L'investissement du Canton : un soutien nécessaire



Département de l'Instruction Publique, de la culture et du sport
Office cantonal de la culture et du sport

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

21.03.2017 - Page 2

1. La subvention d'investissement

a. Contexte

- Investissement pour la reconstruction d'un théâtre existant, non pour la construction d'un nouveau théâtre
- Débats sur la NCO ainsi que sur la LRT-2 (A 2 06): les députés ont affirmé leur intention de ne pas oublier le TCAG
- Coût de la reconstruction: 54'400'000 F: la participation du canton se monte à 10'000'000 F



1. La subvention d'investissement

b. Financement

Le financement de la reconstruction est en grande partie réuni:

- 13'600'000 F: Fondation du Théâtre de Carouge (fonds privés)
- 7'000'000 F: ACG, via le Fonds intercommunal (crédit voté le 30.11.16)
- 23'800'000 F: Ville de Carouge (crédit voté le 21.02.17)
- 10'000'000 F: Canton de Genève (PL 12041)

De plus, la Ville de Carouge prend en charge la rénovation de la salle des Fêtes attenante au TCAG, soit 10'200'000 F.



2. Situation actuelle du Théâtre de Carouge-Atelier de Genève

a. Infrastructure



Construction du Centre communal de Carouge (39, rue Ancienne) en 1972. Comprend la salle des Fêtes et le bâtiment principal du TCAG (Salle François-Simon et accueil).

- Après 45 ans d'exploitation, le bâtiment nécessite une lourde rénovation
- La dispersion des lieux de représentation et de travail sur plusieurs sites conduit à des coûts de fonctionnement élevés et à une exploitation difficile.



Département de l'Instruction Publique, de la culture et du sport
Office cantonal de la culture et du sport

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

21.03.2017 - Page 5

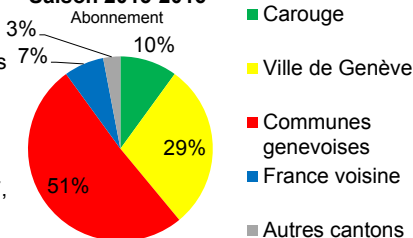
2. Situation actuelle du Théâtre de Carouge-Atelier de Genève

b. Fonctionnement

Institution-phare de Carouge fondée en 1958.

- Théâtre d'accueil et de création axé principalement sur les textes classiques
- Période de subventionnement 2013-2016 : 3'000 élèves/an
- LRT-2 (A 2 06) : dès le 1^{er} janvier 2017, la part cantonale du financement du TCAG (2'600'000 F en 2015) relève exclusivement de la Ville de Carouge

Saison 2015-2016



141 représentations *in situ*
269 représentations en tournée
41'473 spectateurs soit 90 % de fréquentation



Département de l'Instruction Publique, de la culture et du sport
Office cantonal de la culture et du sport

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

21.03.2017 - Page 6

3. Le projet

a. Le concours

Concours SIA 142 à 2 tours réalisé par la Ville de Carouge en 2011 :

- Objet du concours: reconstruction ou rénovation du Centre Communal de Carouge, soit la salle des Fêtes et le bâtiment principal du TCAG
- Enjeu majeur du concours: rationaliser la structure du TCAG, en réunissant sur un même site l'ensemble de ses activités
- Le choix de la rénovation ou du remplacement des bâtiments était laissé aux concurrents

31 bureaux d'architectes sur 32 ont proposé de reconstruire cet ouvrage plutôt que de le rénover



Département de l'Instruction Publique, de la culture et du sport
Office cantonal de la culture et du sport

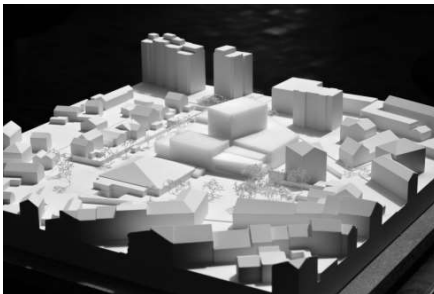
Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

21.03.2017 - Page 7

3. Le projet

b. Le projet lauréat

Le projet lauréat du concours SIA 142 : SWAN



Prévoit de rénover la salle des Fêtes et de reconstruire le bâtiment principal du TCAG avec un volume beaucoup plus important.

Ce nouveau bâtiment permettra de regrouper l'ensemble des activités du TCAG



Département de l'Instruction Publique, de la culture et du sport
Office cantonal de la culture et du sport

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

21.03.2017 - Page 8

3. Le projet

c. Les données du projet



Coût global de 64'600'000 F :

- 10'200'000 F pour la salle des Fêtes
- 54'400'000 F pour le TCAG

La démolition - reconstruction du TCAG pourrait démarrer en septembre 2017, pour une mise en exploitation début 2020



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département de l'Instruction Publique, de la culture et du sport
Office cantonal de la culture et du sport

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

21.03.2017 - Page 9

4. L'investissement du canton : un soutien nécessaire

- ✓ Nécessité de rénover le Centre communal de Carouge
- ✓ Importance du TCAG dans le paysage culturel genevois (rayonnement, diversité du public)
- ✓ Importance des fonds rassemblés à ce jour
- ✓ Dans le contexte de la LRT-2, importance d'un soutien à une institution phare au financement de laquelle le canton ne prendra plus part



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département de l'Instruction Publique, de la culture et du sport
Office cantonal de la culture et du sport

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

21.03.2017 - Page 10

Merci de votre attention



Département de l'Instruction Publique, de la culture et du sport
Office cantonal de la culture et du sport

Département des Finances
Office des Bâtiments – Direction des Constructions

21.03.2017 - Page 11

Date de dépôt : 10 mai 2017

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Sandro Pistis

Mesdames et
Messieurs les députés,

Il faut refuser avec force et conviction le projet de loi qui prévoit la destruction-reconstruction du Théâtre de Carouge.

La facture finale va s'élever à près de 54 millions, ce qui est une somme considérable, qui devra être assumée autant par Carouge et d'autres communes que par l'Etat de Genève. Pour ce dernier, il s'agit de 10 millions de francs. Rappelons que la salle des fêtes communale, adjacente au théâtre, mise en service en 1972 et ayant des dimensions semblables, sera rénovée pour 9 millions de francs. On est très loin des 54 millions de la salle voisine.

Avec ce projet, on a véritablement la folie des grandeurs. Ce n'est pas très raisonnable de soutenir une construction municipale mégalomane.

Nos écoles, et en particulier les cycles d'orientation, doivent être rénovés en priorité. L'argent des contribuables genevois doit être mieux alloué.

De plus, le Théâtre de Carouge, construit par des architectes carougeois, MM. Zuber, Mégevand et le bureau ACAU, qui ont fait en sorte de trouver une transition entre le Vieux-Carouge et la ville plus moderne, a une valeur patrimoniale qui sera détruite. « Théâtre à l'italienne », avec une vue plongeante, il a cette originalité qui mérite également d'être conservée. Cet élément a été malheureusement ignoré.

Par ailleurs un certain nombre de Carougeois restent très attachés à ce théâtre comme chacun a pu le constater avec le succès remporté par le référendum contre sa destruction. Quand bien même, une campagne de harcèlement de rue, pour empêcher les électeurs de signer ce référendum, a été lancée essentiellement par des groupes de gauche, qui curieusement veulent, par ailleurs, qu'on légifère contre le harcèlement de rue.

La minorité, qui s'oppose à la destruction, mais également au gaspillage, vous recommande de voter non à ce projet de loi.